

Séance du 14 mars 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	9

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Virginie THOBOR, Vice-Présidente

Date de la convocation : 26 février 2019  
Date d'affichage : .....  
Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture : .....

Présents : Mesdames BOUKHEZER, DJIRE, HULIN, SAINTE-LUCE et THOBOR,  
Messieurs JARNET, LAUBERTHE, LEROUGE et LIENARD

Absents excusés : Madame BAZZONI, Monsieur BISSON

**Objet de la délibération**

Débat d'Orientations Budgétaires  
sur la base d'un Rapport d'Orientations  
Budgétaires pour l'exercice 2019

Procuration : Monsieur BISSON à Madame THOBOR

Secrétaire de séance : Madame HULIN

*Rapporteur* :  
Virginie THOBOR

N° 02.2019

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 portant une nouvelle organisation de la République (NOTRe) et notamment son article 107,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2312,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des familles,

**Considérant** les communes comme les lieux de vie des familles et leur CCAS comme premier niveau de l'action sociale publique,

**Considérant** que le CCAS a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune,

**Considérant** les orientations présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe,

**Article unique** : le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte par un vote de la tenue d'un débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019.

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 19 mars 2019

Michel BISSON  
Président du CCAS



**Le Président :**

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*



## Note préparatoire modifiée

### Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019

*service*  
CCAS

*réducteur*  
C. Berez  
P. Olliviero

*Date*  
22/01/2019

*destinataire(s)*  
administrateurs du  
CCAS

*copie à*  
ML DELBES

#### Fondement Juridique

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 impose aux communes et plus généralement aux collectivités, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRE», publiée au journal officiel du 8 août 2015 accentuant l'information des conseillers municipaux,

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires venu préciser le contenu de ce rapport,

Le code général des collectivités territoriales.

#### 1. Rappel des orientations du CCAS du début de mandat

- Accompagner les démarches des familles
- Elargir les champs d'intervention sociale
- Faciliter l'accès aux activités socialisantes et à l'épanouissement

#### Historique / Faits

Ce débat doit permettre aux administrateurs d'échanger et de prioriser les actions qui seront retenues dans le budget primitif. Ces choix doivent refléter les orientations définies ci-dessus. Ils influent sur les capacités de financement du CCAS.

#### Bilan 2018

##### 1/ Travaux du conseil d'administration

Plusieurs groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année :

##### Pour les prestations individuelles :

- Le **groupe de travail « aides sur critères »** a créé une aide à la culture. Celle-ci n'a pas été mobilisée. Il semble que la tranche d'âge soit trop restrictive.

##### Pour des actions générales ou collectives :

- Le **groupe de travail « Analyse des Besoins Sociaux »** a abouti le document de données et de pré analyse. Celui-ci a été partagé avec les services de la commune et les partenaires. Il a également été présenté en groupe stratégique et en commission municipale.
- Le 1<sup>er</sup> forum « **le printemps des seniors** » a été organisé et a rencontré un grand succès, mais avec une attente différente de l'objet d'un forum (informatif). En effet, les seniors sont plutôt en demande de temps festifs et conviviaux. Il sera donc renouvelé en 2019 avec un contenu révisé et des partenaires différents.

## **2/ Bilan du service**

Le nombre de familles reçues a augmenté de **2 %** par rapport à 2017 avec 775 familles, tandis que les flux d'accueil ont baissé de **9%**, avec une moyenne de **14** accueils physiques et téléphoniques par jour. Pour autant, le nombre d'actes est toujours en hausse : **+5%**.

- 304 aides légales instruites (-31%)
- 1 794 aides administratives réalisées (+17%)
- 36 aides financières (+80%) ont été présentées à la commission permanente du CCAS, dont 15 attribuées pour un montant de 4 521,15 € (+0,4%).
- 10 familles ont bénéficié d'une aide alimentaire sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé pour un montant total de 460€. 38 familles ont été orientées vers les associations caritatives (Restos du cœur, Epicerie sociale et Secours populaire).

### **PISTES D'ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019**

200 914 € étaient inscrits au budget de fonctionnement 2018, 155 272,85 € ont été réalisés, portant l'excédent de fonctionnement à 45 999,81 €.

La subvention municipale est proposée à hauteur de 150 000 € pour le budget 2019 : elle tient compte des besoins de fonctionnement récurrents et des prévisions nouvelles.

### **Section FONCTIONNEMENT**

En tant qu'acteur local en charge de la cohérence des politiques sociales du projet municipal, le CCAS s'appuie sur son Analyse des Besoins Sociaux (ABS) pour cerner les spécificités de son territoire et apporter un soutien particulier aux publics les plus fragilisés.

Cette section se décline en deux chapitres :

#### **Chapitre 011 – Administration / Personnes âgées – 21 260,00€**

- a. sensibilisation à la gestion budgétaire et prévention du surendettement
  - . ateliers « du côté de la cuisine »
  - . conférence sur le crédit/rachat de crédit
- b. informations et événements favorisant la création de lien et la lutte contre l'isolement des personnes âgées
  - . forum « Printemps des seniors »
  - . repas des aînés, dont le nombre de convives est en hausse
  - . conférence sur la transmission du patrimoine
- c. formations de professionnalisation pour les agents du service

#### **Chapitre 65 – Aide aux personnes – 32 270,00€**

- a. aides visant à contribuer à l'épanouissement dès le plus jeune âge et au soutien à la scolarité
  - . reconduction des aides existantes : aides sur dossiers et sur critères
  - . élargissement à tout public des aides pour l'accès à la culture
  - . achat de fournitures scolaires
- b. étude de nouvelles aides
  - . BAFA
- c. formations des élus

### **Section INVESTISSEMENT**

L'excédent d'investissement 2018 est de : 4 809,87 €.

Une hausse du montant des prêts sociaux est proposée afin de répondre à de nouveaux besoins.

**En conclusion**

Le CCAS poursuit sa mission de lutte contre les exclusions, auprès d'une population toujours en augmentation, avec ses différents dispositifs d'aide :

- humaine : informations et orientations d'accès aux droits, accompagnement social et budgétaire avec ou sans contrat d'accompagnement personnalisé, aide administrative.
- technique : instructions de dossiers d'aides légales, d'urgence, financières, budgétaires...

Il développe également les actions « seniors » de façon à conserver ou créer les liens avec ce public afin d'accompagner au mieux le vieillissement de la population.

**Propositions**

Il est proposé au conseil d'administration :

- de débattre de ces divers éléments et orientations,
- de prendre acte par un vote de la tenue de ce débat.